

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation 25 juin 2025
Date de publication 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA**, **Raphaël DA CRUZ**, **Anita DANGIN**, **Simone DEVAUX**, **Pierre Frédéric MAITRE**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Marie-José ROY-DECHANET**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Angélique CHEVRE**, **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raynald INGELAERE**, **Mickaël VAIRELLES**, **Pierre MARY**, **Pascale PETIT**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM**.

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES** pouvoir donné à **Régis RENARD**, **Bruno LORILLERE** pouvoir donné à **Emmanuel PROVIN**, **Karine VERVISCH** pouvoir donné à **Claudine BAUDIN ERARD**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_02072025

N°05 : MARCHE COULEE VERTE – AVENANT N°1
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Suite à l'approbation du projet de « coulée verte » lors de sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le 8 novembre 2022, en phase APD, la tranche 1 de cette coulée verte comprenant : les Boulevards Victor Hugo et de la République, les pontons belvédères sur l'Aube, la création d'une passerelle entre le parc Davot et le parc de la Gravière l'aménagement du parc Davot, la place Mathaux et l'aire de camping-cars pour un montant de 2 027 195 € HT.

Par marché du 27 novembre 2024, l'entreprise MARTEL SARL a été déclarée titulaire du lot VRD de l'opération « Création d'une bande cyclable Boulevards Victor Hugo et de la République et aménagement de la Place Mathaux » pour un montant de travaux de 97 849 € HT soit 117 418.80 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé d'ajouter la réfection des trottoirs entre le Pont d'Aube et la Place Mathaux en enrobé drainant ainsi que quelques panneaux et marquages au sol pour un montant de 19 812.50 € HT soit 23 775.00 € TTC.

En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise MARTEL SARL.

Le présent avenant a pour but de modifier l'intervention de base prévue au marché.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et Jeunesse et affaires scolaires du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de VRD de l'opération « Création d'une bande cyclable Boulevards Victor Hugo et de la République et aménagement de la Place Mathaux » de l'entreprise MARTEL SARL pour un montant global de 19 812.50 € HT soit 23 775.00 € TTC portant le nouveau montant du marché à 117 661.50 € HT soit 141 193.80 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



.....*Simone Devaux*....., secrétaire de séance

Devaux